

musculaire ainsi atteint.

Dans l'année qui suit la phase aiguë de la crise cardiaque, les possibilités de décès s'élèvent à 15 p. cent, soit 30 fois le taux moyen de mortalité. Dans les cinq années qui suivent, le taux de mortalité diminue à cinq p. cent par année.

Action du Blocadren

Le Blocadren exerce son action sur une partie du système nerveux connue sous le nom de système sympathique ou système adrénérger. Dans cette partie du système nerveux, l'activité est involontaire et s'exerce sur les fonctions des muscles involontaires de l'organisme, tels que le cœur et les vaisseaux sanguins. Blocadren réduit, en quelque sorte, une partie de l'activité du système nerveux sympathique en occupant certains des endroits où s'exercerait l'action de substances stimulantes, bloquant ainsi la transmission des influx nerveux.

Autres études

Entre la phase de recherche fondamentale et celle de la mise au point finale de Blocadren, celui-ci a fait l'objet d'une analyse rigoureuse dans plusieurs pays du monde.

En Norvège, 20 centres hospitaliers, desservant le tiers de la population norvégienne, ont participé à une étude qui a duré 33 mois et touché 1 880 malades environ.

Les résultats, significatifs sur le plan statistique, furent publiés le 2 avril 1981.

Les auteurs de l'étude déclarent que Blocadren produit une diminution substantielle des décès et des récurrences d'infarctus chez les malades qui ont survécu à la phase aiguë d'un infarctus du myocarde, lorsqu'on amorce le traitement entre le septième et le vingt-huitième jour suivant l'apparition des symptômes et si on le poursuit assez longtemps, parfois pendant 33 mois.

Le Blocadren réduit de 39,4 p. cent le taux global de mortalité chez les victimes d'infarctus du myocarde confirmé et de 49,6 p. cent le taux de mortalité dans le groupe présentant des risques élevés. Le taux de mort subite baisse de 44,6 p. cent dans tous les groupes de risque réunis et de 56 p. cent dans le groupe présentant des risques élevés.

L'étude révèle aussi que les résultats sont bénéfiques indépendamment de l'âge, du sexe, de l'usage du tabac, de la présence d'hypertension, du siège ou de l'importance de la première crise cardiaque.

Les réactions défavorables sont à peu près semblables à celles que l'on rencontre avec n'importe quel autre "bêta-bloquant": cas de bradycardie (pouls lent), de froideur des extrémités, d'obstruction des bronches, de faiblesse ou de fatigue plus fréquentes.

Merck Frosst

Les Laboratoires de recherche Merck Frosst, à Kirkland, se consacrent à la recherche fondamentale.

Centre de haut savoir, ils allient les disciplines et l'équipement nécessaire dans plusieurs domaines spécialisés de la recherche pharmaceutique: chimie thérapeutique, chimie organique, biochimie, immunologie, physiologie, pharmacologie, pathologie et pharmacie.

Selon le président de Merck Sharp & Dohme Canada, M. Hubert Martel, Merck Frosst a consacré, en 1980, quelque \$5 millions à la recherche pharmaceutique au Canada.

En plus de mettre au point des produits sous une forme pharmaceutique acceptable, on y fait également de la recherche appliquée en pharmacologie clinique, et on y effectue des études cliniques en phase intermédiaire et avancée.

Ouverture d'un CEC à Chisasibi

Dernièrement avait lieu l'inauguration du premier centre d'emploi du Canada (CEC) entièrement géré par des autochtones.

Le centre, qui se trouve à Chisasibi (Québec), à la Baie James, en territoire cri, servira de modèle pour l'établissement d'autres centres semblables dans le Nord et dans l'Ouest. On y dispense tous les services offerts par les CEC, ce qui comprend le counselling en emploi et le placement.

La conception de ce centre a débuté dès la signature des accords de la Baie James, a déclaré le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy.

Les activités économiques qui se poursuivront à la Baie James au cours des prochaines années vont fournir aux autochtones de nombreuses perspectives d'emploi, a poursuivi le Ministre. "Je vais suivre de près l'évolution de cette initiative et je suis certain que le CEC de Chisasibi jouera un rôle de première importance en vue d'assurer aux membres de cette communauté en pleine croissance, non seulement plus d'emplois, mais de meilleurs emplois", a conclu M. Axworthy.

Le Canada apporte une aide d'urgence à l'Éthiopie

Le Canada a consenti un don de \$600 000 qui permettra au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) d'apporter des secours d'urgence aux femmes et aux enfants des régions d'Éthiopie touchées par la sécheresse.

La subvention, versée par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), doit servir à élargir le programme d'immunisation contre certaines maladies transmissibles, telles que la rougeole, la tuberculose, la coqueluche, la diphtérie, le tétanos et la polio. Ces mesures s'adressent surtout à quelque 500 000 enfants et femmes enceintes vivant dans les villages nouvellement créés pour les personnes déplacées.

Aide aux employés de maison étrangers

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy, a annoncé récemment de nouvelles mesures, prises pour aider les employés de maison étrangers travaillant au Canada à obtenir le statut de résident permanent.

Les agents de l'immigration étudieront le cas de tous les requérants, et ceux qui présentent une aptitude à devenir autonomes pourront faire une demande de résident permanent au Canada même, au moment du renouvellement de leur permis de travail.

Les employés qui ne peuvent pas encore être autonomes, ou qui se trouvent au Canada depuis moins de deux ans, auront la possibilité d'accroître leurs compétences jusqu'à ce qu'ils puissent, eux aussi, obtenir la résidence permanente.

Dorénavant, les agents de l'immigration sélectionneront les requérants admis au Canada à titre d'employés de maison, en tenant compte de leur personnalité et de leur aptitude manifeste à suivre les cours de formation ou de perfectionnement qui les aideront à devenir autonomes.

Deux ans après leur arrivée au Canada, un agent de l'immigration procédera à une évaluation des progrès accomplis en vue de déterminer s'il est possible d'entreprendre les formalités en vue d'obtenir le statut de résident permanent.

Des ententes employeurs-travailleurs assureront la formation des nouveaux travailleurs, tant de ceux qui se trouvent au Canada depuis moins de deux ans que de